

Copie à publier aux annexes du Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe



13184435

DÉPOSÉ AU GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE NAMUR

le 28 NOV. 2013

Pr le Greffier,
Greffé

N° d'entreprise : 0471.722.084

Dénomination

(en entier) : **SPRL MANIET JULES**

(en abrégé) :

Forme juridique : Société privée à responsabilité limitée

Siège : Chaussée de Dinant, 1187 à 5100 Wépion

(adresse complète)

Objet(s) de l'acte : Modification de statuts

D'un acte reçu par le Notaire Axel CHARPENTIER de résidence à Sombreffe en date du 21 novembre 2013 en cours d'enregistrement il résulte que :

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société privée à responsabilité limitée « SPRL MANIET JULES », dont le siège social est établi à 5100 Wépion, Chaussée de Dinant, 1187, numéro d'entreprise 0471.722.084. Société constituée par acte reçu par le Notaire René FOUBERT ayant résidé à Tamines, en date du 07 avril 2000, dont les statuts n'ont jamais été modifiés à l'exception du transfert de siège social suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 31 octobre 2003, publié aux Annexes du Moniteur belge du 16 décembre 2003 sous le numéro 03133348.

L'assemblée aborde l'ordre du jour et, après avoir délibéré, prend à l'unanimité les décisions suivantes.

Préalablement, l'assemblée dispense le Notaire soussigné de la lecture du rapport spécial du gérant exposant l'intérêt que présente pour la société la modification de l'objet social, auquel est joint une situation comptable arrêtée au 30 septembre 2013.

Première résolution : Modification de l'objet social

L'assemblée décide de modifier l'objet social, en ajoutant à l'article 4 des statuts le texte suivant :

La société aura également pour objet, pour compte propre, pour compte de tiers ou en participation, en Belgique ou à l'étranger toutes opérations se rapportant directement ou indirectement :

- à la gestion administrative et financière, ainsi que toutes activités de secrétariat généralement quelconques telles : l'accueil téléphonique, la dactylographie, la transcription et la confection de tous documents, lettres ou rapports, la tenue d'agenda, la prise de rendez-vous, l'organisation et la tenue de réunions, colloques ou conférences. Elle pourra exécuter toutes tâches administratives et d'aides à la gestion d'autres sociétés, d'entreprises commerciales ou artisanales, de titulaires de professions libérales ou de toute autre personne faisant appel à ses services, à l'exception des travaux protégés par une réglementation.

- à la conciergerie, l'aide aux tâches ménagères, administratives et financières généralement quelconques, la prestation de services de tous genres et la réalisation de travaux à destination des entreprises et des particuliers.

- à l'organisation d'événements, spectacles, soirées, réceptions, expositions, concerts, animations, séminaires,... à caractère économique, social, culturel, artistique,...

- à l'exploitation d'un centre esthétique, soins corps, massages, épilations, manucures, pédicures médicales, balnéothérapie, thalassothérapie, hammam, maquillage, stylisme d'ongles, banc solaire, incluant également la vente de produit de beauté et de parfumerie.

- toutes les activités et opérations liées directement ou indirectement au secteur Horeca et les activités y accessoires, plus particulièrement l'aménagement et l'exploitation d'hôtels, appart-hôtels restaurants, bars, tavernes, auberges, maisons de café, débits de boissons et caetera, ainsi que toutes les activités de traiteur, l'organisation de séminaires et de congrès, la prestation de services y accessoire.

- à la vente au détail de spiritueux, bières, limonades, eaux et autres boissons, produits du terroir, confiserie, produits de boulangerie-pâtisserie, glace, confiserie, tant pour compte propre que pour compte de tiers et de tous articles de cadeaux généralement quelconques.

- l'achat de biens immobiliers en vue de la location.

- à l'acquisition, la location, l'installation, la création, l'exploitation et la gestion de cafés et bars, cafés spectacle, bar à champagne et cocktails, clubs privés, dancings, salon de consommation, sans que cette liste ne soit exhaustive.

- au commerce de gros et de détail non spécialisé.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 10/12/2013 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature

Réservé
au
Moniteur
belge

Volet B - Suite

- au conseil en relations publiques et en communication.
- au lieu de rencontre, de danse, show.
- à la réalisation de spectacles par des ensembles artistiques ou autre.

La société peut exercer toute activité en rapport direct ou indirect avec celles-ci-avant énumérées. Ces énumérations ne sont pas limitatives.

Suite aux décisions intervenues, l'assemblée approuve, article par article, les modifications apportées à l'article 4 des statuts et prévues au point 1 de l'ordre du jour.

Il en sera tenu compte lors de la coordination des statuts.

Deuxième résolution Pouvoirs

L'assemblée confère tous pouvoirs au gérant pour l'exécution des résolutions qui précèdent.

Pour extrait conforme. Notaire Axel CHARPENTIER. Déposé en même temps : une expédition de l'acte avec rapport du gérant et situation comptable, et les statuts coordonnés.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 10/12/2013 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature